Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212901474-20260227-D2026011-DE

MELLAC
MELLAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en mairie sous la Présidence de Monsieur Franck CHAPOULIE, Maire de la Commune de MELLAC.

Présents : CHAPOULIE Franck, BIHANNIC Armelle, DARRACQ Gilles, DUPONT Tiphaine, ESCOLAN Séverine, GRALL Gérard, HERVE Guénaël, LE BIHAN Loïc, LE CRANN Nolwenn, LE GOFF Patrice, LESCOAT Christophe, LE ROUX David, LOZACHMEUR Gilles, LUCAS Marie-Dominique, MARTIN Thierry, NIGEN Pascale, PÉRON Marie-Christine, PHILIPPE Christelle, ROZEAU Amélie, SAFFRAY Morgane.

Absents excusés : HENRIO Philippe, NIVAIGNE Christophe, PERON Christelle.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur Philippe HENRIO a donné procuration à Madame Nolwenn LE CRANN.
Monsieur Christophe NIVAIGNE a donné procuration à Madame Armelle BIHANNIC.
Madame Christelle PERON a donné procuration à Monsieur Christophe LESCOAT.

Madame Christelle PHILIPPE a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212901474-20260227-D2026011-DE

Prolongation de l'avance de trésorerie consentie par la commune au réseau de chaleur

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 24 septembre 2025, une avance de trésorerie a été consentie par le budget de la commune au budget du réseau de chaleur bois. La date initialement retenue pour le remboursement de cette ligne de trésorerie était fixée au 31 mars 2026.

Il est proposé de reporter cette date au 31 août 2026, afin de permettre d'attendre la réalisation de la facturation du 1er semestre 2026 (et l'encaissement des recettes correspondantes).

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R. 2221-70 ;

VU les instructions comptables M4 et M57 ;

VU la délibération n°D2025043 en date du 24 septembre 2025 accordant au budget réseau de chaleur le versement d'une avance de trésorerie d'un montant de 30 000 € ;

VU l'avis de la Commission Ressources et Organisation en date du 23 février 2026 ;

CONSIDERANT que le budget annexe du Réseau de Chaleur correspond à un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) et est doté de la seule autonomie financière, qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie du service ;

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le versement d'une avance de trésorerie au budget annexe « Réseau de Chaleur » ;

FIXE le montant de cette avance à hauteur de 30 000 € ;

FIXE la date de remboursement de cette avance de trésorerie au plus tard au 31 août 2026 ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Votes :

- ***Pour : 20*** *(procurations : Philippe HENRIO, Christophe NIVAIGNE, Christelle PERON)*
- ***Contre : 0***
- ***Abstentions : 3*** *(Gilles DARRACQ, Séverine ESCOLAN, Gilles LOZACHMEUR)*

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 029-212901474-20260227-D2026011-DE

Fait et délibéré à Mellac
Certifiée exécutoire,

Franck CHAPOULIE
Maire de Mellac

